

Devenir animateur de prévention TMS (APTMS)

DURÉE	CERTIFICAT	TARIF
5,5 jours	APTMS	Pris en charge par le Fare Propreté*



INFORMATIONS UTILES

PUBLIC :

Collaborateur en charge de l'animation et la mise en œuvre de la prévention des TMS dans l'entreprise

PRÉ-REQUIS SOUHAITÉS :

Connaissance des techniques de nettoyage sur les sites clients

VALIDATION :

Chaque candidat ayant satisfait aux épreuves certificatives recevra un certificat APTMS reconnu par l'INRS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Concevoir et animer, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, une démarche de prévention du risque TMS

LE PROGRAMME

Comprendre le risque TMS et ses conséquences

Les principaux risques professionnels de la Branche, les TMS
 Les définitions légales (maladie professionnelle, accident de trajet...)
 Les règles juridiques de la responsabilité civile et pénale, la faute inexcusable de l'employeur
 Le droit d'alerte et le droit de retrait

Conduire une démarche de prévention :

Les principes généraux de la prévention
 La démarche projet
 La mobilisation des acteurs internes et externes
 L'analyse d'une situation de travail par l'observation
 L'identification et la caractérisation du risque
 La recherche de pistes de solutions
 Le plan d'actions TMS
 Le suivi des mesures de prévention

PUBLIC

Collaborateur en charge de l'animation et la mise en œuvre de la prévention des TMS dans l'entreprise

DURÉE

4 jours en discontinu en présentiel en salle et équivalent 1,5 jours en distanciel

COMPÉTENCES VISÉES

Animer et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels en mode projet

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques à travers des exercices, études de cas, échanges. Travaux de groupe, projets individuels et travaux d'intersessions

Animateur

Intervenant habilité par la Branche et l'INRS

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

* Pour les entreprises à jour de leurs cotisations au Fare Propreté

Code de formation SH181